

Utilité en Suisse de centres médicaux pour la prévention des maladies professionnelles

Autor(en): **Oltramare, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **58 (1949)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549442>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Utilité en Suisse de centres médicaux pour la prévention des maladies professionnelles

Par le Dr Marc Oltramare

Il y a un célèbre refrain de Gilles qui dit: «Y-en a point, y-en a point comme nous!» Je pense que notre grand chansonnier romand a raison de railler cette espèce de suffisance qui est, chez beaucoup d'entre nous, un oreiller de paresse. Constatons-le: dans bien des domaines — et notamment dans celui de la prévention des maladies professionnelles — nous nous trouvons nettement en retard par rapport aux pays qui nous entourent.

Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle?

Il est difficile d'en donner une définition précise. Il faut distinguer cette définition générale de la maladie professionnelle de la définition légale, donnée par l'article 47, ord. 1 du Conseil fédéral, qui concerne la «maladie professionnelle» réparée comme un accident par la Caisse nationale. Pourtant, de façon générale, on peut dire qu'il s'agit d'une affection, habituellement chronique, contractée par l'ouvrier au cours de son travail et qui peut être due soit au milieu, soit aux conditions dans lesquelles il exerce son métier, soit encore aux substances qu'il manie ou produit.

Voici quelques exemples de maladies professionnelles: certains ouvriers sont obligés de travailler dans une atmosphère très chaude et humide (filatures, mines), d'autres à une pression plus élevée que la pression atmosphérique (caissons); il peut s'ensuivre certaines affections dues au milieu du travail. Les vibrations produites par les perforatrices à air comprimé peuvent produire des lésions osseuses. Enfin, il existe un très grand nombre de substances, employées dans l'industrie (plomb, benzol, trichloréthylène, sulfure de carbone, pour n'en citer que quelques unes), qui sont toxiques.

Le nombre des maladies professionnelles en Suisse

C'est une opinion communément répandue que le danger de maladies professionnelles est

pour ainsi dire inexistant en Suisse, étant donné le caractère de notre industrie (haute précision). Cette conception est certainement erronée. On peut dire que dans notre pays, comme partout ailleurs, dans toutes les branches de l'activité industrielle il y a des risques de maladies professionnelles. L'agriculture elle-même est loin d'être dépourvue de tout danger.

Voici quelques chiffres publiés par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident et qui concernent l'année 1941:

intoxic. chron.	157 + 29
dermatoses	234 + 582
silicose	71 + 4

Pour la silicose, la Caisse nationale a accepté 197 cas nouveaux en 1944, 306 en 1945, 250 en 1946.

Quand on sait que beaucoup de ces maladies, comme la silicose, sont incurables et risquent de provoquer l'invalidité à plus ou moins longue échéance, on comprend que la situation présente une certaine gravité.

Mieux vaut prévenir que guérir

C'est l'évidence même. Dans tous les pays industriels avancés, cette prévention est organisée de façon systématique. Un de ses principaux éléments est représenté par les *services médicaux d'usine*, dont l'activité essentielle consiste:

- 1° à examiner périodiquement les ouvriers de l'entreprise en vue de dépister le plus tôt possible les premiers signes d'une affection professionnelle;
- 2° à contrôler régulièrement les lieux de travail en s'efforçant de réduire les risques.

Parfois plusieurs usines se groupent pour former un seul centre médical préventif inter-entreprises.

L'utilité de ces services médicaux à but préventif n'est plus à démontrer. Ils *amènent une diminution du nombre des absences* pour cause de maladie. Un médecin français raconte qu'au

début de son activité dans une fabrique de carrosseries pour autos, il a constaté qu'il y avait un jour de maladie pour 54 jours de travail. Il est arrivé au résultat suivant: un jour de maladie pour 12.500 jours de travail.

L'organisation de la prévention ne contribue pas seulement à maintenir l'ouvrier en bonne santé, elle *représente aussi une excellente affaire économique pour l'industriel*. En effet, les absences pour cause de maladie amènent toujours une diminution importante du rendement. Un dirigeant de la General Electric Corporation qui depuis longtemps avait organisé un service médical très important a fait ce commentaire caractéristique: «Nous le considérons comme le meilleur de nos investissements, car il nous permet de payer de très beaux dividendes.»

Notre tâche en Suisse

Il existe chez beaucoup de Suisses une méfiance instinctive pour tout ce qui est fait à l'étranger. «Des solutions suisses», nous dit-on. D'accord, il nous faut pour chaque problème trouver des solutions qui correspondent au caractère de notre pays et de notre peuple. Mais que cela ne nous mette pas des œillères! Nous savons bien nous donner en exemple quand il s'agit de montrer aux autres nations combien l'on peut bien s'entendre malgré la diversité des

langues et des coutumes. Sachons aussi nous inspirer de ce qui se fait de bien à l'étranger.

Il est hors de doute que ces services médicaux d'usine à but préventif qui existent aussi bien en France, en Italie, en Belgique qu'en Angleterre, en Tchécoslovaquie, aux Etats-Unis, constituent un grand progrès.

Dans notre pays également, il faut que soient créés des centres de prévention des maladies professionnelles, soit rattachés à une usine ou à un groupe d'usines, soit dépendants d'une institution d'utilité publique ou de l'Etat. Ces centres devront observer une stricte neutralité aussi bien dans le domaine social que politique. Le secret professionnel devra être gardé par les médecins du centre sur les constatations faites. Leur activité sera uniquement préventive, jamais curative: en cas de dépistage d'une affection ignorée, l'ouvrier sera renvoyé à son médecin traitant habituel.

Ainsi ces centres joueront un rôle important: ils contribueront au dépistage précoce des affections professionnelles et amèneront une réduction des risques dus au travail. Leur création correspond aussi bien à l'intérêt des industriels qu'à celui des travailleurs. C'est pourquoi il faut espérer que dans toutes les localités importantes, il se trouvera des médecins, des chefs d'entreprise et des associations ouvrières qui s'attelleront à cette belle tâche.

Quelques conseils

Ne faites jamais sécher des plantes médicinales ou aromatiques en les exposant au soleil: vous risqueriez de leur faire perdre ainsi une partie de leurs propriétés ou de leur arôme. Placez-les plutôt pendant quelques heures dans un four très doux.

Si vous voulez augmenter la température de l'eau d'un bain-marie, ajoutez-y une grosse poignée de sel de cuisine ou, mieux encore, un peu de chlorure de zinc. Ce dernier produit empêche l'eau de bouillir avant qu'elle n'ait atteint une température de 165 ° C.

N'utilisez jamais des bouchons de liège ayant déjà servi sans les nettoyer complètement. Pour cela, plongez-les dans un récipient où vous aurez mélangé 1 litre d'eau avec 1 déci-

litre d'acide sulfurique. Les bouchons doivent être maintenus complètement immergés, au moyen d'une charge quelconque. Laissez-les tremper pendant 24 heures, puis lavez-les à l'eau bouillante et rincez-les à l'eau claire.

Si vous avez des fourmis dans votre cuisine, placez sur le chemin qu'elles suivent habituellement quelques morceaux de sucre bien imbibés de liqueur de Fowler (vous en trouverez dans toutes les pharmacies). Couvrez le sucre avec une soucoupe renversée pour empêcher l'évaporation trop rapide de la liqueur, tout en laissant bien entendu un espace libre pour le passage des insectes. La liqueur de Fowler, à base d'arséniat, est mortelle pour les fourmis; vous devrez seulement avoir la patience de remettre de la liqueur jusqu'à disparition complète de l'ennemi!